

Proposée uniquement, à compter du 1^{er} novembre 2024, aux clients particuliers résidant sur le territoire de desserte d'Hunélec, ayant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.




Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.





Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé : il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre fournisseur historique.

Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès de votre fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.



INFORMATIONS

| | |
|---|---|
| <p>Caractéristiques de l'offre et services associés <i>Article 7 des CGV</i></p> | <p>L'offre à prix fixe 1 an (offre de marché) comprend la fourniture d'électricité et l'acheminement de l'électricité sur le réseau.</p> <p>« 100% énergie verte » : électricité « 100% d'origine renouvelable ». Hunélec s'engage à acquérir, sur la base de la totalité de la consommation de l'électricité consommée par le Client, le nombre correspondant de garanties d'origine* produites exclusivement à partir de sources d'énergie renouvelable.</p> <p>* conformément aux dispositions des articles L314-14 et suivants du Code de l'énergie</p> <p> Services inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace client : ce service permet au client de consulter ses données contractuelles, visualiser ses factures, payer en ligne, changer de RIB et souscrire à des services payant. • Conseil bon tarif : le conseiller clientèle réalise cette prestation lors de la souscription par téléphone. Le <i>Conseil bon tarif</i> permet de déterminer la meilleure option tarifaire ainsi que les mensualités de paiement, dans le cas où le client a opté pour la mensualisation. • Bilan annuel : le client reçoit une fois par an un récapitulatif de ses consommations et des montants facturés. • Relevé confiance : ce service permet au client de recevoir une facture établie sur la base de l'index qu'il relève lui-même sur son compteur. Ce service n'est pas compatible avec la mensualisation <p> Services optionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facture électronique : plus de facture papier, les factures sont disponibles dans l'<i>Espace client</i>. |
| <p>Prix de l'offre <i>Article 7 des CGV</i></p> | <p>€ Les prix sont présentés dans la fiche « Grille de prix » ci-après.</p> |
| <p>Durée du contrat et date d'effet <i>Article 4 des CGV</i></p> | <p>Durée du contrat : La durée du contrat est de un an avec tacite reconduction.</p> <p>Date de prise d'effet : Le contrat prend effet à la date communiquée par le Distributeur à Hunélec. Cette date correspond à la date de mise en service fixée avec le client conformément au catalogue établi par le Distributeur, soit, en moyenne environ dix jours à compter de la date à laquelle Hunélec a été informée par le client de son acceptation de l'offre*. Le délai moyen peut être augmenté en fonction de la situation technique du Point de livraison du client. En cas de changement de fournisseur, le contrat prend effet dans un délai maximal de vingt et un jours à compter de la date à laquelle Hunélec a été informée par le client de son acceptation de l'offre.</p> <p>* Si le contrat est souscrit à distance, hors établissement ou par démarchage, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation</p> |
| <p>Facturation et modalités de règlement <i>Article 10 des CGV</i></p> | <p> Modalités d'établissement de la facture : Hunélec adresse au client une facture établie sur la base de ses consommations réelles au moins une fois par an sous réserve de l'accès au compteur du client. Les autres factures dites « estimées » sont établies sur la base des consommations estimées du Client, c'est-à-dire sur la base de ses consommations antérieures pour une même période ou, à défaut, à partir de consommations moyennes constatées pour le même tarif.</p> <p>Support de facturation : Le client reçoit une facture papier par voie postale. Il a la possibilité de choisir la facture électronique.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Facturation et modalités de règlement <i>Article 10 des CGV</i></p> | <p>Périodicité de facturation : La fourniture et l'acheminement de l'énergie électrique font l'objet d'une facturation tous les trois mois, sauf si le client a opté pour la mensualisation du règlement de ses factures, auquel cas il ne recevra qu'une facture annuelle.</p> <p>Délai de paiement : Les factures doivent être payées dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p>Modes de paiement : Prélèvement automatique, TIP (titre interbancaire de paiement), chèque, carte bancaire, paiement en ligne sur le site internet www.hunelec.fr ou espèces.</p> <p>Retard de paiement : À défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour son règlement, Hunélec peut relancer le Client par tout moyen approprié. Les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture jusqu'à la date de réception du paiement par Hunélec. En cas de rejet de prélèvement ou de chèque pour cause de provisions insuffisantes, Hunélec facturera des frais tels qu'indiqués dans le catalogue des services d'Hunélec disponible sur le site internet www.hunelec.fr.</p> <p>Trop perçu par Hunélec : sur une facture en cours de contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le Client est mensualisé, il est remboursé sous quinze (15) jours, quel que soit le montant du trop-perçu, - si le Client n'est pas mensualisé, le Client est remboursé sous quinze (15) jours lorsque le trop-perçu est supérieur à 25 € TTC. S'il s'agit d'une somme inférieure, elle sera déduite de la prochaine facture du Client sauf si le client fait une demande de remboursement à Hunélec, auquel cas 2 est remboursé sous quinze (15) jours à compter de sa demande. <p>En cas de résiliation du contrat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la facture de résiliation fait apparaître un trop-perçu en faveur du Client, Hunélec rembourse ce montant dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture de résiliation. <p>Afin de permettre ce remboursement, le Client devra communiquer à Hunélec un relevé d'identité bancaire.</p> <p>En cas de non-respect par Hunélec de ces délais, les sommes à rembourser seront majorées, de plein droit et sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC.</p> |
| <p>Conditions d'évolution des prix <i>Article 8 et 9 des CGV et CPV</i></p> | <p> Évolution du prix hors toutes taxes (HTT) : Le prix de l'offre (hors toutes taxes) est fixe pour une durée de 3 ans, tant dans sa partie fixe que dans sa partie variable. Il peut être modifié par Hunélec à chaque date anniversaire contractuelle, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.</p> <p>Évolution des taxes et contributions : Toute modification et/ou évolution des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours.</p> |
| <p>Conditions de résiliation à l'initiative du client <i>Article 14.1 des CGV</i></p> | <p> Le client peut résilier à tout moment son contrat sans pénalités par l'un des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • téléphone ou courrier en utilisant respectivement le numéro de téléphone ou l'adresse indiquée(e) sur sa dernière facture ; • déplacement en agence ; • utilisation des outils de gestion contractuelle en ligne auxquels le Client a souscrit et disponibles sur le site internet www.hunelec.fr au jour de la demande de résiliation. <p>En cas de changement de fournisseur, le Contrat prend fin à la date de prise d'effet du contrat conclu par le Client avec le nouveau fournisseur.</p> |
| <p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur <i>Article 14.2 des CGV</i></p> | <p> Hunélec peut notamment résilier le contrat dans les cas suivants (liste non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en cas de non-paiement par le client des factures adressées par Hunélec. • en cas de manquement grave du client à une obligation du contrat. |
| <p>Service client et règlements amiables et contentieux de litiges <i>Article 18 des CGV</i></p> | <p> Le client peut contacter Hunélec de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par courrier envoyé à l'adresse postale : HUNÉLEC 17 Quai du Maroc 68333 HUNINGUE CEDEX • par téléphone : un conseiller se tient à disposition du Client au 03 89 89 76 24 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. • par mail : à l'adresse accueil.clientele@hunelec.fr <p>Hunélec s'engage à prendre en compte chaque demande / réclamation et à y répondre dans un délai de 8 jours ouvrés maximum.</p> <p>Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Service Client, il peut saisir le Médiateur EDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par le formulaire internet disponible sur le site mediateur.edf.fr • ou par courrier aux coordonnées suivantes : Médiateur d'EDF - TSA 50026, 75804 Paris Cedex 08 <p>Si, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation par Hunélec, aucune solution n'a été trouvée, le client dispose d'un délai de 2 mois pour saisir le Médiateur National de l'Énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'adresse « Médiateur National de l'Énergie, Libre Réponse n° 59252, 75443 PARIS Cedex 09 » • ou via le formulaire de saisine en ligne disponible sur le site du Médiateur National de l'Énergie www.energie-mediateur.fr |

Hunélec SAEML au capital de 555 200 € • 17 quai du Maroc 68333 HUNINGUE Cedex •

RCS Mulhouse B 377 817 473 • APE 3513Z •

Tél +33(0) 3 89 89 76 24 • Fax +33(0) 3 89 89 98 64 • www.hunelec.fr



OPTIONS TARIFAIRES

Deux options tarifaires sont proposées à la souscription :

- ① **Option « Base »** : le prix de l'énergie est le même à tout moment de la journée et de l'année.
- ② **Option « Heures Creuses »** : tous les jours, vous bénéficiez, pendant 8 heures de l'énergie à prix réduit.

| A. Option Base | | | | B. Option Heures Creuses | | | | |
|-----------------|--------------------------|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--|-------------------------|----------------|
| Puissance (kVA) | Abonnement (€/TTC /mois) | Électricité Verte 100% Régionale (€ TTC /mois) | Prix du kWh (€/TTC/kWh) | Puissance (kVA) | Abonnement (€/TTC /mois) | Électricité Verte 100% Régionale (€ TTC /mois) | Prix du kWh (€/TTC/kWh) | |
| | | | | | | | Heures Pleines | Heures Creuses |
| 3 | 9,75 | 2,00 | 0,21595 | 6 | 13,47 | 2,00 | 0,23172 | 0,17744 |
| 6 | 12,80 | | | 9 | 17,11 | | | |
| 9 | 16,07 | | | 12 | 20,66 | | | |
| 12 | 19,41 | | | 15 | 24,06 | | | |
| 15 | 22,52 | | | 18 | 27,42 | | | |
| 18 | 25,62 | | | 24 | 34,47 | | | |
| 24 | 32,46 | | | 30 | 40,91 | | | |
| 30 | 38,31 | | | 36 | 47,41 | | | |
| 36 | 45,18 | | | | | | | |

Les **prix toutes taxes comprises** (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles ci-dessus, comprennent :

- la **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) au taux de 21,93% du montant HT de l'abonnement acheminement,
- la **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) au taux de 0,021 €/kWh,
- la **TVA au taux de 5,5%** pour l'abonnement + les taxes s'y rapportant (CTA)
- la **TVA au taux de 20%** pour les consommations + les taxes s'y rapportant (TCFE et CSPE).

Pour tout savoir sur ces taxes, rendez-vous sur www.hunelec.fr



Les prix, les délais d'intervention et la définition des **prestations techniques fournies par le Gestionnaire de Réseaux de Distribution Hunelec** sont détaillés dans son catalogue de prestations accessible sur www.strasbourg-electricite-reseaux.fr/Documentation/catalogues-des-prestations. Le prix de ces prestations s'ajoute aux prix ci-dessus.

« L'énergie est notre avenir, économisons-la. »